

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 : Présents 10 : MM. LABREGERE Olivier, MOURET Serge, CORET Emmanuel, LEMARCHAND Frédéric, PAUZAT Yves, CHARBONNIER Maurice, DUMONT Bernard, MAYAUD Thierry, REYGNAUD Claude, DESROCHE Roger.

ABSENTS EXCUSES : M. DUCHEZ Michel.

Président de séance : M. LABREGERE Olivier **Secrétaire de séance :** M. DESROCHE Roger

04 - VENTE D'EAU EXERCICE 2018 - VENTE EN GROS - TARIF COLLECTIVITÉS EXTERIEURES

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	10	0	10	10	10	0

LE COMITE SYNDICAL,

VU la délibération du 16 Décembre 2016 fixant le prix de l'eau pour l'exercice 2017 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer, pour les collectivités extérieures, le tarif de l'eau 2018, part du délégataire et part syndicale comprises, comme suit :

Partie proportionnelle à la consommation

- 1,10 € HT (0,3346 + 0,7654) par mètre cube d'eau consommée.

Partie fixe annuelle par compteur

- 49,8741€ HT (0,00 + 49,8741) par branchement pour un compteur de 15 à 40 mm,
- 149,0937 € HT (0,00 + 149,0937) par branchement pour un compteur de 50 à 60 mm.

PRECISE

- Qu'il ne sera pas perçu d'avance sur consommation (sans changement),
- Que la facturation sera annuelle (sans changement).

Pour extrait 07 Décembre 2017
Le Président,

Olivier LABREGERE

